Fiche de formation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre** | Module 10 : La finance éthique pour une société juste | |
| **Mots clés** | finance durable ; blanchiment écologique ; ESG ; | |
| **Fourni par** | Fuori dal Sommerso Soc. Coop. | |
| **Langue** | Anglais | |
| **Objectifs** | * Comprendre le lien entre la gestion de notre épargne et de nos investissements et son impact sur l'environnement et la société. * Comprendre le mécanisme d'allocation du capital dans le système financier. * Connaître les opportunités de la finance durable, mais aussi les limites de la réglementation * Connaître quelques produits d'investissement durable et responsable | |
| **Résultats de l'apprentissage** | * Être plus conscient de l'impact de notre épargne et de son utilisation sur la société et l'environnement. * être incités à orienter notre épargne vers des banques et des produits d'investissement responsables et durables * Savoir quels paramètres et documents rechercher pour vérifier la durabilité des banques et des produits financiers. * Être capable de reconnaître les pratiques d'écoblanchiment * Acquérir des connaissances sur les fonds d'investissement durable et responsable et sur d'autres outils d'investissement "social". | |
| **Zone de formation** | Alphabet de l'éducation financière |  |
| Risques et dangers |  |
| Finance for Good | X |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index du contenu** |  | **MODULE 10 : L** A **FINANCE ÉTHIQUE POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE**  **Unità 1 :** La gestion de l'épargne et son impact sur la société et l'environnement  **Unité 2 :** Finance durable et métriques ESG  **Unité 3** : La finance durable est-elle aussi éthique ?  **Unité 4 :** Outils d'investissement éthique et durable |
| **Développement du contenu** | | **MODULE 10 : LA FINANCE ÉTHIQUE POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE**  **Unité 1 : La gestion de l'épargne et son impact sur la société et l'environnement**  Nous pourrions penser que l'argent que nous déposons à la banque y reste gardé et immobile. Au contraire, l'épargne déposée circule et finance les activités des banques, comme leurs investissements dans les entreprises et autres secteurs. C'est encore plus vrai lorsque nous décidons de souscrire à des produits d'investissement financier proposés par la banque.  En fait, les banques et autres intermédiaires financiers transfèrent de l'argent de sujets qui ont accumulé des économies (par exemple les ménages) vers des sujets en déficit financier, qui doivent investir ou dépenser plus que leurs ressources économiques disponibles (comme les entreprises ou les administrations publiques).  En décidant comment investir ce capital, les épargnants et les intermédiaires financiers ont donc un rôle crucial à jouer pour orienter ce capital vers des sujets et des activités qui génèrent un impact positif sur la société et l'environnement à moyen et long terme.  Les épargnants peuvent donc choisir d'investir dans des entreprises qui génèrent, en plus d'un rendement économique, un impact environnemental ou social positif, par exemple dans des entreprises attentives à l'utilisation responsable des ressources naturelles et aux effets sur les écosystèmes, qui garantissent des conditions adéquates de sécurité, de santé, de justice, d'égalité et d'inclusion entre les travailleurs, etc... |



|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Ce qu'il faut retenir***  *Ainsi, nous pouvons dire avec certitude que la gestion de la*  *l'épargne a des conséquences concrètes sur la réalité que*  *qui nous entoure et qui peut être à la fois positif et négatif.*  *en fonction du type d'investissement que nous faisons.*  **Unité 2 : Finance durable et métriques ESG**  Les conséquences de plus en plus graves de la crise climatique et environnementale actuelle attirent lentement l'attention sur la durabilité de toutes les activités humaines. Même dans le monde de la finance, on observe une sensibilité et une attention accrues à l'égard des investissements "durables" en raison de leur potentiel à améliorer notre système productif et économique. La ***"finance durable"*** fait référence à la finance qui tient compte des facteurs environnementaux dans les investissements.  la prise de décision, en orientant le capital vers des activités et des projets durables à plus long terme. La finance est définie comme durable sur la base des **paramètres ESG**, c'est-à-dire en fonction de facteurs environnementaux (Environnement), sociaux (Social) et de gouvernance d'entreprise (Gouvernance).    Les **ESG** sont évalués par des scores (*notes ESG*) qui expriment une évaluation sommaire du niveau de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise des émetteurs (entreprises, États, organisations supranationales), des titres et/ou des instruments de placement collectif. |



|  |  |
| --- | --- |
|  | Les scores ESG sont attribués par des agences spécialisées qui les compilent après avoir effectué une analyse approfondie sur la base des informations non financières publiées par les entreprises (*NFD : déclaration non financière*) et obtenus à partir d'autres sources (questionnaires, bases de données, nouvelles).  Pour les "produits financiers visant des investissements durables", les opérateurs doivent divulguer la manière dont ils atteignent les objectifs d'investissement durable. Ces informations doivent être mises à disposition sur le site web, dans les **informations précontractuelles** et dans les **rapports périodiques**, comme le prévoit le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'UE.  Cependant, il n'existe pas de normes internationalement partagées pour l'évaluation de la durabilité. En conséquence, en l'absence d'une réglementation établissant des critères uniformes sur les données et les méthodologies utilisées pour la construction des notations ESG, différents concepts et mesures sont aujourd'hui utilisés pour définir une activité économique comme "durable".  La complexité et le manque de transparence des méthodologies utilisées pour calculer les scores ESG et les différentes pondérations attribuées aux facteurs ESG par les différentes agences limitent la fiabilité et la comparabilité des scores ESG, laissant la porte ouverte aux pratiques de blanchiment écologique.  ***Le blanchiment écologique*** est une stratégie de communication ou de marketing d'entreprises, d'institutions ou d'organisations qui présentent comme éco-durables des activités et des produits qui ne le sont pas en réalité.  Avec l'écoblanchiment, les entreprises tentent de manière trompeuse d'augmenter leurs ventes en exploitant la sensibilité croissante des consommateurs en matière de durabilité environnementale.  Dans les cas les plus fréquents de greenwashing, la communication présente les caractéristiques suivantes :   * il n'existe pas d'informations ou de données précises pour étayer cette déclaration ; les informations et les données sont déclarées comme certifiées alors qu'elles ne sont pas reconnues par des organismes faisant autorité ; * les caractéristiques uniques de ce qui est communiqué sont soulignées ; * l'information est si générale qu'elle crée une confusion chez les consommateurs ; |



|  |  |
| --- | --- |
|  | * des étiquettes fausses ou contrefaites peuvent être utilisées ; * Des allégations environnementales mensongères sont signalées.   ***Ce qu'il faut retenir***  *Si nous décidons d'acheter un produit ou de faire un investissement parce que des caractéristiques de durabilité qui sont revendiquées, nous devons également nous informer soigneusement à travers d'autres sources que ceux qui proposent le produit !*  **Unité 3 : La finance "durable" est-elle aussi éthique ?**  Dans la finance durable, la maximisation du profit et de la valeur des actions et des dividendes reste prédominante, en essayant de ne pas trop nuire à l'environnement. L'approche de la ***finance éthique*** est antithétique : la réalisation de profits économiques est poursuivie, mais elle est fonctionnelle à l'objectif de maximiser les bénéfices pour les personnes, les communautés et la planète.  Le règlement européen [2019/2088](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/it/TXT/?uri=CELEX%3A32019R2088) (SFDR - Sustainable Finance Disclosure Regulation) pour la finance durable n'empêche pas les intermédiaires financiers dits durables de continuer à utiliser sans scrupules les instruments spéculatifs et les paradis fiscaux ; Cela ne pourrait pas être le cas si, par hypothèse, tout le monde opérait selon les critères de la finance éthique.  Dans l'approche européenne, la durabilité se définit presque exclusivement par la composante environnementale, en particulier la réduction des émissions de CO2. Pour la finance éthique, en revanche, des secteurs économiques entiers doivent nécessairement être exclus des investissements (armes, combustibles fossiles, tabac, pornographie, etc.). Dans l'approche de la finance éthique, les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance ont la même importance.  Les risques d'une approche fragmentaire sont principalement supportés par les clients de la banque, l'environnement et la société. En effet, les clients risquent d'être induits en erreur en pensant réaliser des investissements totalement verts et équitables, l'environnement ne retire qu'un bénéfice limité de l'investissement et la société voit ses droits à la santé et à un avenir juste menacés. |



|  |  |
| --- | --- |
|  | Malgré cela, l'approche fragmentée de la finance durable persiste car elle profite aux opérateurs économiques.  ***Principaux enseignements***  *Par conséquent, nous pouvons dire que la finance éthique est certainement aussi durable, mais la soi-disant "finance durable", peut ne pas être éthique.*  **Unité 4 : Outils d'investissement éthique et durable**   * ***Fonds d'investissement durable et responsable (ISR*) :** ce sont des fonds d'investissement qui combinent la recherche de performance avec des enjeux socialement responsables. C'est un type d'instrument financier qui fonctionne par la levée de capitaux auprès de plusieurs épargnants et qui investit dans différents actifs tels que des actions, des obligations, des matières premières et d'autres instruments financiers. Lors de la sélection des investissements, ces fonds répondent aux critères ESG (environnement, social et gouvernance). L'environnement, les droits sociaux et humains et la transparence de la gouvernance caractérisent les choix d'investissement du fonds. * ***Prêts sociaux :*** il s'agit de prêts personnels accordés par des particuliers à d'autres particuliers ou entreprises par l'intermédiaire de plateformes internet spécifiques et donc sans passer par les canaux traditionnels tels que les banques ou autres sociétés financières. Il signifie littéralement "prêt social" et, comme le terme l'indique, il s'agit d'une forme de financement / investissement réalisée par le biais de portails web spécialisés et autorisés, qui mettent en relation l'offre et la demande. En pratique, il met en relation ceux qui ont besoin de demander un prêt ou un financement pour un projet à fort potentiel de rendement et ceux qui disposent d'une certaine liquidité pour investir. De cette façon, même un petit épargnant a la possibilité de s'assurer un rendement de manière directe, autonome et même innovante.   Quels sont les avantages ?  Pour les prêteurs, le principal avantage est la facilité d'utilisation et les bons rendements attendus, car les projets sélectionnés ont déjà été classés par les plateformes elles-mêmes, qui ont reçu une sorte d'autocollant, ou un èvaluation. |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Pour ceux qui reçoivent le prêt / financement, l'avantage est la rapidité de la gestion. Comme ces opérations sont conclues numériquement, tout se passe rapidement, avec des étapes standard et transparentes. Et ce n'est pas tout : en général, vous bénéficiez également de taux d'intérêt inférieurs à ceux des banques.  Les risques sont ceux de tout investissement : il n'est pas dit que les rendements attendus soient centrés, mais un choix judicieux du montant à investir et du projet à financer, minimise ce risque, comme cela se passe d'ailleurs aussi par les canaux traditionnels. |
| **Glossaire (5 termes du glossaire)** | * **Divulgation non financière (NFD) :** Le NFD est un document dans lequel sont rapportés les aspects sociaux et environnementaux, en mettant l'accent sur les politiques de durabilité des entreprises, les méthodes de gestion du personnel et l'engagement dans la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme. Son importance est cruciale non seulement en termes de transparence, mais aussi en termes de réputation de la marque, avec des effets sur les choix des investisseurs. Le site   L'obligation d'information non financière concerne les entités d'intérêt public, telles que les banques ou les compagnies d'assurance, et les sociétés cotées en bourse.   * **ESG** : signifie Environnemental, Social et Gouvernance et fait référence aux trois facteurs clés pour mesurer la durabilité et l'impact éthique d'un investissement. * **Blanchiment écologique :** il s’agit d’une pratique de communication ou de marketing trompeuse mise en œuvre par des entreprises, des institutions et des organismes qui proposent leurs activités comme éco-durables, en soulignant les effets positifs de certaines initiatives et en essayant en même temps de cacher l'impact environnemental négatif d'autres initiatives ou de l'entreprise dans son ensemble. * **Investissement socialement responsable (ISR) : il** s'agit d'un type d'investissement considéré comme socialement responsable en raison de la nature des activités menées par une entreprise. Les investissements socialement responsables peuvent être orientés vers des entreprises individuelles ou des fonds communs de placement qui ont un impact social positif. * **Social Lending (également peer-to-peer lending) :** il s'agit d'uneforme de prêt remboursable entre particuliers dans lequel l'intermédiation entre l'offre et la demande se fait par le biais de plateformes en ligne spécialisées. Le prêt est généralement lié au démarrage d'un projet d'entreprise. |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **Auto-évaluation (questions et réponses à choix multiples)** | 1. La responsabilité d'investir dans des entreprises et des activités durables et socialement responsables incombe à...   1. sur les intermédiaires financiers qui sélectionnent les actions dans lesquelles ils investissent 2. sur les épargnants qui souscrivent les produits d'investissement   **c) sur les deux**  2. La divulgation non financière (DNF) doit être :   1. un document d'information économique que tous les opérateurs financiers sont tenus de produire et de publier 2. **un document rendant compte des résultats et des politiques environnementales et sociales à établir et à publier par certaines entreprises** 3. un document spécialisé d'évaluation des politiques environnementales et sociales des banques   3. L'écoblanchiment est :   1. la propension des entreprises à proposer des produits plus durables 2. **une stratégie de marketing visant à donner une image de durabilité aux produits et aux activités afin de masquer l'impact négatif d'autres produits ou de l'entreprise dans son ensemble.**   (c) un produit d'investissement durable  4. GNE :  **a) sont des paramètres qui sont utilisés pour évaluer les caractéristiques de durabilité des activités des entreprises et des opérateurs financiers.**  b) sont des paramètres utilisés pour définir la finance durable et ne prennent en compte que les aspects environnementaux des investissements et des activités économiques.   1. sont des paramètres qui certifient de manière certaine et sans équivoque la durabilité d'un investissement.   5. Le prêt social :  a) est un type d'investissement entre particuliers qui est plus risqué que les investissements traditionnels réalisés par des intermédiaires financiers. |

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. **est une forme de prêt entre particuliers qui s'effectue en ligne par le biais de certaines plateformes spécialisées et autorisées.**   c) il s'agit d'une forme de prêt entre particuliers qui, ayant un caractère social, ne procure aucune rémunération à ceux qui prêtent le capital. |
| **Bibliographie** | <https://www.eticasgr.com/storie/news-eventi/finanza-etica-sostenibile>  <https://www.bancaetica.it/finanza-etica-molto-piu-che-sostenibile/>  [https://www.thewisemagazine.it/2021/10/23/finanza-etica-sostenibile- écologique/](https://www.thewisemagazine.it/2021/10/23/finanza-etica-sostenibile-eco-friendly/)  [https://economiapertutti.bancaditalia.it/informazioni-di-base/finanza-s ostenibile/?dotcache=refresh](https://economiapertutti.bancaditalia.it/informazioni-di-base/finanza-sostenibile/?dotcache=refresh)  [https://www.agendadigitale.eu/smart-city/finanza-sostenibile-esg-e-gre enwashing-la-lunga-strada-verso-lo-sviluppo-sostenibile/](https://www.agendadigitale.eu/smart-city/finanza-sostenibile-esg-e-greenwashing-la-lunga-strada-verso-lo-sviluppo-sostenibile/)  [https://www.kairospartners.com/rating-esg-pro-e-contro-degli-indicato ri-di-sostenibilita/](https://www.kairospartners.com/rating-esg-pro-e-contro-degli-indicatori-di-sostenibilita/)  <https://investiresponsabilmente.it/cose/>  [https://www.pmi.it/finanza/investimenti-pmi/379818/social-lending.ht ml](https://www.pmi.it/finanza/investimenti-pmi/379818/social-lending.html)  https://esgnews.it/focus/analisi-e-approfondimenti/greenwashing-defi nizione-ed-esempi/ |
| **Ressources (vidéos, lien de référence)** | * Investissement durable et responsable : ce que c'est et pourquoi c'est pratique   <https://www.youtube.com/watch?v=CRk1gEfEHCU>   * Règlement UE 2019/2088 sur les rapports de durabilité dans le secteur des services financiers.   https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:32019R2088 |